



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 1 sur 14

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **KENNOL OCTANE BOOSTER**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Additif Carburant (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : jerome.poulain@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP)

H226 – Liquides inflammables, catégorie 3

H304 – Danger par aspiration, catégorie 1

H412 – Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 2 sur 14

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement : DANGER

Composants dangereux : Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mentions De Danger :

H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P262 - Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence - Intervention

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Stockage

P403+235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 - Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

Phrase EUH : EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres Dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 3 sur 14

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Nature chimique: Mélange à base d'eau déminéralisée, d'alcools et de divers additifs.

- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	NUMEROS INDEX CE CAS Enregistrement
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	50 - 100 %	Asp. Tox. 1; H304	- 918-481-9 - 01-2119457273-39
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	10 - 50 %	Asp. Tox. 1; H304	- 918-481-9 - 01-2119457273-39
2-ethylhexane-1-ol	< 10 %	Acute Tox. 4 (Inhalation) ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335	- 203-234-3 104-76-7 01-2119487289-20
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	< 3 %	STOT SE ; H336 Asp. Tox. 1 ; H304 Aquatic Chronic 2 ; H411	649-424-00-3 265-198-5 64742-94-5 01-2119463588-24
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl) manganese	< 3 %	Acute Tox. 3 (Oral) ; H301 Acute Tox. 2 (Dermal) ; H310 Acute Tox. 1 (Inhalation : vapour) ; H330 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	- 235-166-5 12108-13-3 01-2119495971-23
Polyolefin alkyl phenol alkyl amine	< 3 %	Skin Irrit. 2 ; H315	
Naphtalène	< 0,5%	Acute Tox. 4 (Oral) ; H302 Carc. 2 ; H351 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410	601-052-00-2 202-049-5 91-20-3 -

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 4 sur 14

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction, sable ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER
Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 5 sur 14

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbones et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil respiratoire isolant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications :
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Liquide et vapeurs inflammables.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 6 sur 14

Manipulations :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains après toute manipulation.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un récipient fermé.

Conserver à l'abri du gel.

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		
France	VME (mg/m ³)	1000 mg/m ³
France	VLE (mg/m ³)	1500 mg/m ³
2-ethylhexane-1-ol (104-76-7)		
UE	IOEL TWA (mg/m ³)	5,4 mg/m ³
UE	IOEL TWA (ppm)	10 ppm
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017-164



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 7 sur 14

Naphtalène (91-20-3)		
UE	IOEL TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
UE	IOEL TWA (ppm)	10 ppm
France	VME (mg/m ³)	50 mg/m ³
France	VME (ppm)	10 ppm
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese (12108-13-3)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	50 mg/m ³
France	VME (mg/m ³)	0,2 mg/m ³
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		
France	VME (mg/m ³)	1200 mg/m ³
France	VME (ppm)	184 ppm
Norvège	Greenseverdier (AN) (mg/m ³)	275 mg/m ³
Norvège	Greenseverdier (AN) (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:					
Gants. EN 374					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)		3 (> 0.65)	EN 374
Protection oculaire:					
Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risqué d'éclaboussures ou de projections de liquide. EN 166					
Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme		
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166		
Protection de la peau et du corps:					
Porter un vêtement de protection approprié					
Protection des voies respiratoires:					
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.					

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 8 sur 14

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	Liquide
Apparence	Limpide
Couleur	Jaune
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	59°C
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	0.79 – 0.8 g/cm ³ (20°C)
Solubilité	Aucune donnée disponible
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	< 20,5 mm ² /s (40°C)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER
Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 9 sur 14

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel

10.5. Matières incompatibles:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
DL50 orale rat	> 500 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 mg/m ³ (8h)
2-ethylhexane-1-ol (104-76-7)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 590 mg/m ³
Naphtalène (91-20-3)	
DL50 orale rat	490mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2500 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 340 mg/m ³
Tricarbonyl(methylcyclopentadienyl)manganese (12108-13-3)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	19,8 mg/l



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 10 sur 14

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	4951 mg/m ³ (4h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie – général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-ethylhexane-1-ol (104-76-7)	
CL50 poisson 1	28,2 mg/l (Pimephales promelas, 4DY)
CL50 poissons 2	17,1 mg/l (l de mélanote (Leuciscus idus), 4DY)
CE50 autres organismes aquatiques 1	39 mg/l (Cladocère, 2DY)
EC50 72h algae 1	16,6 mg/l
NOEC chronique poisson	14 mg/l (l de mélanote (Leuciscus idus), 4DY)
Solvant naptha aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 poisson 1	2 – 5 mg/l 96h
CE50 Daphnie 1	3 – 10 mg/l 48h
EC50 72h algae 1	< 10 mg/l
Naphtalène (91-20-3)	
CL50 poissons 2	>= 2350 µg/l 48h
CE50 Daphnie 1	1,96 mg/l 48h



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER
Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 11 sur 14

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	80 % 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-ethylhexane-1-ol (104-76-7)

Log Pow	2,9
---------	-----

12.4. Mobilité dans le sol

2-ethylhexane-1-ol (104-76-7)

Mobilité dans le sol	-1,42
----------------------	-------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER
Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 12 sur 14

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· **ADR**

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT Petroleum naphta, Trimethylbenzenes), 3, III, (D/E)

· **IMDG**

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III

· **IATA**

UN 1993 Flammable liquid, n.o.s., 3, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**

Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette 3



· **IMDG, IATA**

Class 3 Flammable liquids.

Label 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR : III

Groupe d'emballage IMDG : III

Groupe d'emballage IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : NON

IMDG-Pollution marine : NON



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 13 sur 14

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents
- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL OCTANE BOOSTER

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :xxx-164130-13/03/2019

13/03/2019

Page 14 sur 14

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

1^{ère} version

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H310 - Mortel par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 - Mortel par inhalation.

H332 - Nocif par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.